

POLE DES RESSOURCES ET AFFAIRES GENERALES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Administration Interne
MR/AY/MW/AA

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015.

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire :

Étaient présents : M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN (à compter du point n°2), M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE (à compter du point n°4), Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG (à compter du point n°2) Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU.

Absents excusés : Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY (jusqu'au point n°1 inclus), Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU (jusqu'au point n°3 inclus), M. VILAVONG qui a donné pouvoir à M. MEGE (jusqu'au point n°1 inclus) M. COPIN qui a donné pouvoir à M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU.

Absent : M. DUONG.

Madame Dominique STERN est élue secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à M. MEGE), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 16 février 2015.

2. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (S.I.E.T.R.E.M) DE LA REGION DE LAGNY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, M. PHAM PHU) **ET 5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU).

PROCEDE au remplacement de Monsieur Jean-Pierre LUCAS par l'élection au scrutin public en qualité de délégué titulaire représentant du Conseil Municipal au Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM) de la région de Lagny :

EST désignée pour siéger au Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM) en qualité de délégué titulaire, Madame Bernadette CAUDRON.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DE L'ARTICLE 22.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

APPROUVE l'article 22 modifié comme suit :

Article 22 : Constitution et composition des groupes

Les membres du Conseil Municipal peuvent constituer des groupes selon leurs affinités politiques. Un groupe est composé d'au moins deux Conseillers Municipaux.

Nul ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Les membres du Conseil Municipal peuvent également demeurer ou se déclarer non inscrits.

Lors de la constitution d'un groupe, le Président en avise par écrit le Maire en lui communiquant la déclaration de constitution et la liste des membres ayant donné leur adhésion ou s'étant apparentés.

En cas d'empêchement, un président de groupe peut déléguer sa responsabilité à un membre de son groupe. Il en avertit le Maire par écrit pour les séances du Conseil Municipal.

Toute modification pouvant intervenir ultérieurement doit, de la même façon, être portée par écrit à la connaissance du Maire.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des constitutions ou modifications de groupes qui lui ont été communiquées lors de la séance qui suit cette information.

« Les présidents de groupe sont membres de la conférence des présidents qui est présidée par le Maire ou son représentant.

La conférence des présidents a communication, avant son envoi aux conseillers, du projet de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Elle peut examiner toutes les questions soumises par le Maire ou son représentant ».

DIT que les autres articles du règlement intérieur du conseil municipal demeurent inchangés.

4. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR (M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014.

5. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES- ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

PREND acte du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2014.

7. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 11 MARS 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées du 11 mars 2015 et les attributions de compensation comme suit :

- Champs sur marne : 7 733 133 Euros,
- Croissy Beaubourg : -152 833 Euros,
- Emerainville : 2 053 486 Euros,
- Lognes : 2 581 745 Euros,
- Noisiel 5 245 0384 Euros,
- Torcy : 6 032 005 Euros.

8. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **ET 6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHAM PHU).

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2015 qui s'établit donc ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 473 577,67 €	25 473 577,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 788 268,43 €	7 788 268,43 €
TOTAL	33 261 846,10 €	33 261 846,10 €

9. TAUX D'IMPOSITION- ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, **ET 6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHAM PHU).

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 16,89 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,78 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 88,90 %

10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ACCUEIL CAMBODGIEN » ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de conclure une convention financière avec l'association « Accueil Cambodgien » pour l'année 2015,

APPROUVE l'ensemble des termes de ladite convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

DECIDE d'octroyer à l'association « Accueil Cambodgien », au titre de l'année 2015, un montant de subvention de 2.800 €

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2015.

11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PARI AU LARGE » - ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2015, une subvention de 900 € à l'Association « Pari au large »,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

12. TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **ET 6 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHAM PHU).

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs budgétaires.

13. VOTE DU MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.) ET CONVENTION FINANCIERE – ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser à l'Association des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L.) une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 de **64 194€**,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que l'acompte sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement versé en juin 2015,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2015.

**14. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) :
DEPASSEMENT POUR CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le dépassement des heures mensuelles réglementaires au titre des IHTS pour la rémunération des agents lors des consultations électorales.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

**15. RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR LA COPROPRIETE
« CAP MAUBUEE » DE L'EMPRISE DE LA PROMENADE DES COMEDIENS (POUR
PARTIE).**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pour à M. CADET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU), **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

ACCEPTE la cession de l'emprise de la promenade des Comédiens (pour partie) constituée de la parcelle cadastrée section AD 26 (pour partie), soit une superficie de 846 m², telle que définie par les plans et états parcellaires joints,

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de la commune,

DIT que ces emprises seront de fait intégrées au domaine public communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**16. RETROCESSION PAR L'EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DE
L'EMPRISE FONCIERE DE LA RUE DU Puits ET DES ACCOTEMENTS RUE
BOUQUET ET RUE BACOT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la cession à la commune de Lognes par l'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5 boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, des parcelles cadastrées section A n°513, A n°514, A n°519, A n°520, A n°539 et A n°540, soit une superficie totale de 1 476 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

DIT que les parcelles rétrocédées à la commune seront intégrées au domaine public communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document ou acte authentique relatif à cette affaire.

17. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) – ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à effectuer pour l'année 2015 une demande de financement au taux maximum auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour toutes les actions liées à la prévention mises en place par la commune et entrant dans les critères d'attribution du F.I.P.D.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

18. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
004/2015	15/01/2015	Annulation et remplacement de la décision n°2014/230/DFC du 4/11/14 MAPA relatif à un service de traiteurs pour diverses manifestations municipales lot 3 : Repas de fin d'année pour aînés
005/2015	15/01/2015	Convention de partenariat entre la MJC/MPT de Noisiel et la Ville de Lognes.
006/2015	22/01/2015	Vente de véhicules d'occasion du parc automobile de la commune de Lognes à la société RN3 Autos.
008/2015	29/01/2015	Contrat de cession pour le spectacle « Aujourd'hui n'est pas demain » de Valérie DANIEL et Francis, par la compagnie Progéniture du 23/01/2015 à 18 H.
009/2015	29/01/2015	Souscription d'un avenant au contrat d'abonnement au service de boîte postale Flexigo avec La Poste.
010/2015	30/01/2015	Souscription d'un contrat d'assurance dommage aux biens avec la société ALLIANZ du 01/02/15 au 31/12/15.
011/2015	30/01/2015	Contrat de maintenance Logiciel Election avec la société AFI.
012/2015	30/01/2015	Contrat de maintenance et assistance Logiciel Kawa Ludothèque.
013/2015	03/02/2015	Contrat de coréalisation avec la Ferme du Buisson pour le spectacle « Emel Mathlouthi » du 10/02/15.
014/2015	06/02/2015	MAPA relatif aux séjours et centres de vacances été 2015/2016 » - lot n°1 : Activités nautiques, voile, initiation glisse, découverte du milieu marin -Vendée lot n°2 – Séjour bord de mer – Méditerranée – lot n°3 : Séjour multisports et découverte du pays – Espagne pour les 11/14 ans – lot n°4 : Séjour en Espagne pour les 15/17 ans.

015/2015	06/02/2015	Mise à disposition de la SAAAIS Mélina de six emplacements de parking au sous-sol du centre administratif.
016/2015	11/02/2015	Avenant n°1 au MAPA relatif à l'impression offset, numérique et au façonnage des supports de communication de la commune de Lognes.
017/2015	13/02/2015	Désignation du cabinet SEBAN dans le cadre de la protection fonctionnelle octroyée
032/2015	17/02/2015	Animation d'un atelier de « Danses urbaines » par l'association Kimia and co.
033/2015	18/02/2015	Abonnement au service de documentation juridique en ligne avec la société Lexis Nexis – Migration vers nouvelle version 360 Secteur Public.
034/2015	19/02/2015	Représentation de spectacle « Volune » à la salle du Citoyen le 24/02/15.
037/2015	03/03/2015	Animation d'ateliers « Henné-massage » au centre Simone Signoret le 12/03/15.
038/2015	03/03/2015	Animation d'un atelier « socio-esthétique » au centre Simone Signoret le 02/04/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Michel RICART

Maire de Lognes